



Agence des temps
de la MRC de Charlevoix-Est
Pour mieux concilier travail et vie personnelle

Bulletin spécial

25 novembre 2013

*Le Bulletin mensuel du laboratoire rural en conciliation
travail-vie personnelle de la MRC de Charlevoix-Est*



Le tempo Charlevoisien

-Bulletin Express-

RAPPEL-LANCEMENT DU PROGRAMME DE CERTIFICATION ÉQUI-TEMPS CHARLEVOIX

Nous vous rappelons qu'il est possible de débiter la démarche pour l'obtention de la certification Équi-Temps Charlevoix. Ce programme, lancé le 29 octobre dernier, poursuit comme objectif de reconnaître les initiatives des organisations de Charlevoix-Est, qui ont implanté des mesures ou qui ont l'intention de le faire pour soutenir leurs employés dans leur conciliation travail et vie personnelle (CTVP).

La certification Équi-Temps Charlevoix permettra aux employeurs de se démarquer, ce qui aura pour effet d'attirer et de retenir la main-d'œuvre qualifiée.

Les organisations pourront poser leur candidature pour un des quatre niveaux de certification. Le niveau 1 est le niveau de base alors que le niveau 4 est le plus élevé. Ainsi, la certification Équi-Temps Charlevoix est accessible pour les entreprises de toutes tailles et les organismes communautaires, qui emploient au minimum trois employés.

En plus, la certification est offerte gratuitement aux organisations de la première cohorte. Elles bénéficieront de plusieurs avantages qui assureront leur visibilité (utilisation du logo dans leurs publications, offres d'emploi, sites Internet de l'Agence des temps et de la MRC de Charlevoix-Est, etc.). La certification sera octroyée pour deux ans. La remise des certificats est prévue en mars 2014.

Si vous êtes prêts à franchir les cinq étapes du programme de certification, n'hésitez pas à communiquer avec Lisianne Tremblay le plus tôt possible au 418 439-3947, poste 5015 ou par courriel à ctvp@mrccharlevoixest.ca. Vous pouvez aussi transmettre ce bulletin à vos contacts qui pourraient être intéressés par cette nouvelle distinction.

[Se désinscrire de la liste](#)